

# Livret aux familles : Accueil périscolaire et extra-scolaire.



Service  
Enfance et Jeunesse

Ville de  
  
Villers-Semeuse



11 bis rue Ferdinand Buisson  
08000 Villers-Semeuse

# SOMMAIRE

- I. Le projet éducatif territorial
- II. Le projet pédagogique
- III. Le règlement intérieur / Modalités d'inscription et tarifs
- IV. Le fonctionnement de l'accueil périscolaire et extra-scolaire
- V. Santé
- VI. Annexes





# I. Le projet éducatif territorial

Le projet éducatif de l'ALSH, élaboré par la municipalité de Villers-Semeuse prend en compte toutes les orientations éducatives de la commune et vise à : « **Développer les actions éducatives, sportives et culturelles favorisant ainsi l'éducation du citoyen et son engagement dans la vie de la commune** ».

L'objectif majeur de l'équipe éducative est d'agir pour une **action éducative** et de **loisirs pour tous**, sans **aucune distinction**, permettant ainsi le **respect des droits** mais aussi **des devoirs de l'enfant**.

## Nos engagements éducatifs

Mixité sociale dans le but de faire face à toutes inégalités et exclusions.

Mixité culturelle, découvrir, apprendre et comprendre le monde dans lequel il vit.

Mixité d'éducation pour que chaque enfant puisse avoir les mêmes droits et les mêmes possibilités pour apprendre et se former.

## II. Le projet pédagogique

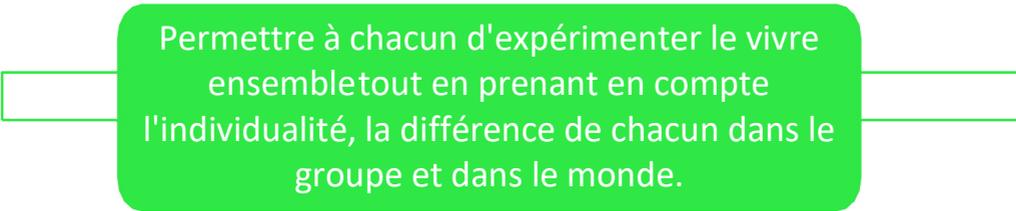
Le projet pédagogique, validé par la commune, est un document qui découle du projet éducatif territorial et qui est élaboré par l'ensemble de l'équipe d'animation qui encadre les enfants lors des temps d'accueil périscolaire et durant les vacances scolaires.

Différentes thématiques sont proposées chaque année et peuvent être consultées sur l'espace famille (ex : tri sélectif, sports, culture...).

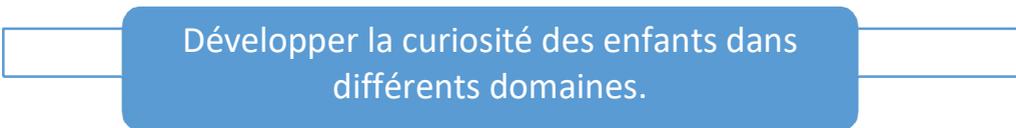
### Les objectifs pédagogiques



Découvrir le milieu naturel et sensibiliser à la protection de l'environnement



Permettre à chacun d'expérimenter le vivre ensemble tout en prenant en compte l'individualité, la différence de chacun dans le groupe et dans le monde.



Développer la curiosité des enfants dans différents domaines.



### III. Le règlement intérieur / Modalités d'inscription et tarifs

**Le règlement intérieur** fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de l'espace d'accueil des enfants.

L'accueil au sein de ces services impose l'adhésion de l'enfant et de ses parents à ce règlement intérieur.

*Les règlements intérieurs du service enfance et jeunesse (Accueil et Restauration scolaire) sont accessibles et peuvent être consultés sur le site de la ville et via votre espace famille.*

← → 🏠 🌐 villers-semeuse.fr/jeunesse/alsh

**Villers-Semeuse**

- Ma ville
- Vie municipale
- Vie pratique
- Cadre de vie
- Médiathèque
- Jeunesse

### Informations

L'ALSH vous communique ci-dessous des informations importantes pour la fréquentation de vos enfants dans notre structure.

Tous les documents relatifs à l'ALSH (menu de la restauration scolaire, programme des vacances scolaires, règlement intérieur, la liste de ce qu'il faut apporter aux vacances, etc...) sont disponibles sur l'espace Famille iNoé connecté ou non (disponible en hors connexion).

Règlement intérieur ALSH

Règlement intérieur Restaurant scolaire

PRE-INSCRIPTIONS 2023  
**ÉCOLE LE PLATEAU**

PRE-INSCRIPTIONS à l'école Le Plateau

Votre enfant fera sa rentrée à l'école Le Plateau à la rentrée de septembre 2023, vous

HORAIRES RENTRÉE SCOLAIRE

HORAIRES RENTRÉE SCOLAIRE  
La rentrée scolaire des écoliers arrive à grand pas ! Retrouvez les

Fermeture exceptionnelle

FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
Les services de la ville de Villers-Semeuse (administratif,

villers-semeuse.fr/jeunesse/alsh

**Modalités d'inscription** (voir *annexes* pour plus de détails) : l'inscription se fait obligatoirement sur **l'espace famille iNoé** en ligne de préférence sur votre ordinateur que sur téléphone. Il vous suffit de nous contacter par mail : [alsh@villers-semeuse.fr](mailto:alsh@villers-semeuse.fr), pour demander un lien de 1ere connexion afin de pouvoir créer votre espace famille.

*Le lien qui vous sera envoyé n'est valable que 2 jours, il faudra bien l'utiliser dès sa réception.*

***Des documents obligatoires seront à joindre sur votre espace famille pour inscrire votre enfant et réserver :***

- *Certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité ou copie des vaccinations à jour.*
- *Attestation de quotient familial (CAF ou MSA).*

*Si vous n'en avez pas : joindre une attestation écrite de votre part spécifiant ne pas avoir de compte CAF ou MSA.*

Le tarif le plus élevé sera alors appliqué.

À partir de cet espace, vous pourrez inscrire votre ou vos enfants aux activités que vous souhaitez :

- **Accueil (garderie) du matin et/ou du soir** : à partir de 7H30 et accompagnement à l'école/ de la sortie d'école jusque 18H30 (réservation matin et/ou soir mais facturation au ¼ d'heure) ;
- **Temps devoirs** (à réserver une semaine à l'avance)

Les lundis et jeudis de 17H à 18H à l'A.L.S.H- Places limitées !

- **Restauration scolaire** du midi (réservation entre chaque période de vacances scolaires, sinon nous envoyer un mail avec les dates désirées)
- **Centre de loisirs du mercredi** (journée ou demi-journée + repas) ;
- **Centre de loisirs vacances scolaires** (il faudra réserver jusqu'à 15 jours avant la date souhaitée sous réserve de place disponibles).

***Garderie vacances et mercredi : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h00.***

**Les tarifs :** Tous les accueils proposés par le service périscolaire sont des services payants, fixés par délibération du Conseil Municipal.

Le tarif varie en fonction du quotient familial calculé par la CAF.

Les différents forfaits pour l'année en cours sont consultables sur le site de la ville de Villers-Semeuse, onglet périscolaire et sur votre espace famille.

## IV. Le fonctionnement de l'accueil périscolaire et extra-scolaire

L'accueil permet de prendre en charge les enfants avant et après l'école par des animateurs professionnels en école élémentaire et maternelle qui proposent des ateliers ludiques et de détente.

→ *Les lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis dans les locaux du service enfance et jeunesse :  
11 bis rue Ferdinand Buisson.*

### 1. Accueil du matin

L'accueil du matin se fait de manière échelonnée de **7H30 à 8H30** pour tous les enfants scolarisés à Villers-Semeuse en classes maternelle et élémentaire.

Deux salles de garderie sont mises à disposition des enfants :

- une garderie pour les enfants de 3 à 6 ans (maternelles et CP)
- une garderie pour les + de 6 ans (CE1 à CM2).



**À 8H10** : les enfants des écoles de **SEMEUSE, CHARME** maternelle et élémentaire prennent le bus (arrêt salle des fêtes) accompagnés par leurs animatrices vers leurs écoles respectives.



**À 8H20** : les enfants de l'école du PLATEAU restent sur place et sont accompagnés par leurs animatrices dans leurs classes.

### 2. Accueil du soir

- **École Le Plateau** :  
Les enfants de l'école élémentaire sont récupérés à partir de 16H15 dans la cour de récréation par une animatrice tandis que les enfants des classes maternelles sont déposés en garderie par leur ATSEM.
- **École Le Charme maternelle et élémentaire / École Semeuse** :  
Les enfants sont récupérés dans les écoles à 16H15 par les agents périscolaires et prennent le bus à partir de 16H20 qui les dépose à l'accueil de loisirs (arrêt salle des fêtes) pour la garderie du soir.

**Arrivée des enfants en garderie : vers 16H40**



Passage aux toilettes et lavage de mains des enfants.

- + Prise de goûter fourni par les parents.
- + Mise en place d'activités récréatives et ludiques pour les enfants.
- + Précisions : Les enfants ne font pas leurs devoirs pendant ces temps d'accueil.

*Les parents peuvent récupérer les enfants avant la fin du service d'accueil du soir, soit jusqu'à 18h30.*

### 3. Temps devoirs



 **Nous proposons également un TEMPS DEVOIRS du CP au CM2**

Le temps devoirs apporte une aide par groupe de 8 enfants maximum, dans une salle, au calme et sous la surveillance d'une étudiante de l'I.N.S.P.E.

*Il permet aux enfants de s'avancer dans leurs devoirs avant le retour à la maison.*

*Cependant, les parents veilleront toujours à vérifier que les devoirs soient faits et à les poursuivre à la maison s'ils ne sont pas terminés.*

***Un enfant ayant terminé ses devoirs avant 18h retournera en garderie avec ses camarades.***

### **QUAND ?**

***Tous les lundis et jeudis de 17H à 18h pendant la période scolaire***

***Les inscriptions se font aussi sur l'espace famille Inoé.***

***Attention places limitées et réservation une semaine à l'avance.***



## 4. Restauration scolaire

### Horaires et trajets en bus

- Trajet en bus pour la restauration scolaire : *le départ se fait devant les écoles vers le terminus A.L.S.H (arrêt Salle des fêtes) et le retour de l'arrêt Salle des fêtes vers les écoles.*

Écoles	Départ / Retour
École Semeuse	11H50 / 13H00 *
École Charme Maternelle	12H00 / 13H00 *
École Charme Primaire	12H10 / 13H15

*\*Accompagné d'une ATSEM classe maternelle et d'une animatrice*

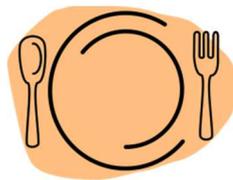
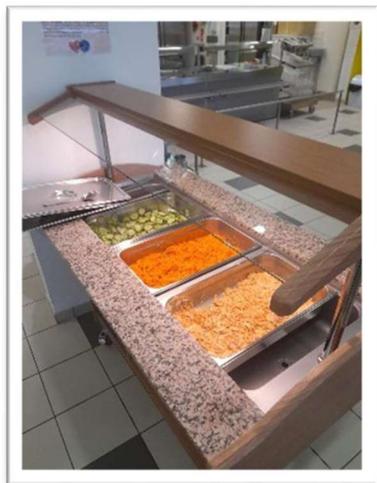
### Prise en charge des enfants et déroulement de la pause méridienne

Écoles	Heure début et fin de repas
École Le Plateau	11H45 → 12H20
École Semeuse	12H00 → 13H00
École Charme Maternelle	12H00 → 13H00
École Charme Primaire	12H20 → 13H10

- 11H45 : accueil et prise en charge des enfants dès la sortie des classes dans la cour de récréation pour les classes élémentaires. Quant à la prise en charge des enfants en classe de maternelle, elle se fait dans l'école, l'animateur accompagné de l'ATSEM récupère les enfants dans la classe ou le couloir de l'école.
- Les enfants en maternelle sont servis à table par leurs ATSEM qui apporte une aide attentive en les accompagnant dans leur prise de repas.
- Les enfants en classes élémentaires vont chercher leurs plats au self, ils sont servis par les agents de service de la cantine. L'animateur veille à ce que chaque enfant dispose d'un plateau-repas assez complet (entrée, légumes, plat, dessert, fruit, fromage...).



Self et espace restauration scolaire  
des classes de maternelle et  
élémentaire...



Un bar à salades est mis à  
disposition des enfants dans le but  
de réduire le gaspillage alimentaire  
et de proposer toujours un légume.

Tout au long du repas les animateurs incitent les enfants à manger dans un calme relatif et non dans le silence pour partager un moment de convivialité. *L'animateur et l'Atsem proposent aux enfants des jeux pendant le repas tels que des devinettes, quiz musical, jeux de mémoire...*

## Une nouveauté dans notre cantine ! Le Décibruit notre ami Chasseur de bruits...

Un outil qui capte le niveau sonore engagé dans la salle de restauration et le retransmet par un signal visuel, puis musical pour un retour au calme.



Depuis l'arrivée du Décibruit et l'intervention de Magalie dans chaque classe pour sensibiliser les enfants aux conséquences du bruit, manger à la cantine est devenu nettement plus agréable 😊

Chaque jour, dans la semaine, plusieurs enfants sont désignés comme chasseurs de bruits et ont pour mission de réguler le bruit à leur table.

**Ambassadeur et Chasseur de bruits**



Mes missions : ✓  
J'agis en surveillant le DÉCIBRUIT.  
Je préviens les copains lorsqu'il passe au signal orange.  
J'explique que le seuil critique sonore commence à être atteint et dangereux pour nos oreilles et qu'un retour au calme est nécessaire.

**Ambassadrice et chasseuse de bruits**



Mes missions : ✓  
J'agis en surveillant le DÉCIBRUIT.  
Je préviens les copains lorsqu'il passe au signal orange.  
J'explique que le seuil critique sonore commence à être atteint et dangereux pour nos oreilles et qu'un retour au calme est nécessaire.

## Après le repas...

Mise en place et proposition d'un temps d'animation avec des activités ludiques et éducatives en lien avec le projet pédagogique :

- ✚ pour les petits : activités calmes en groupe, lecture d'histoires, coloriage, relaxation, comptines...
- ✚ pour les grands : jeux extérieurs et jeux sportifs (jeu du béré, foot, basket, course de relais...), jeux de société, débat philosophique sur un thème bien précis, art plastique, devinettes, danse, chant, activités manuelles...

#### 4. Centre de loisirs : mercredi et vacances

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés (âgés de 3 à 12 ans et collégiens) sur Villers- Semeuse ou résidant à Villers-Semeuse (sauf vacances scolaires de décembre et d'août)

**Les mercredis à l'ALSH :** les réservations se font directement par le site internet de la commune : [www.villers-semeuse.fr](http://www.villers-semeuse.fr)

**Les vacances à l'ALSH :** les inscriptions sur l'espace famille Inoé sont prises **en journée complètes et pour une semaine (pas de fractionnement possible).**

Les réservations devront être faites au plus tard une semaine avant la période des petites vacances. Pour les vacances d'été, les dates de réservation sont communiquées sur le site de la commune.

Horaires	Déroulement d'une journée type à l'ALSH *
7H30 -9H00	Temps d'accueil (Garderie)
9H00-12H00	Activités menées par l'équipe d'animation
12H00-13H00	Prise de repas ( <b>plats cuisinés par un traiteur</b> )
13H00-15H30 13H00-14H00	Sieste pour les petits Temps calme pour les grands
15H30-16H00	Jeux intérieurs ou extérieurs
16H00-16H30	Goûter (fourni par le centre)
16H30-17H00	Activités ludiques et éducatives
17H00-18H00	Accueil échelonné des parents et départ des enfants

\*Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis sur le site de l'ALSH : 11 bis rue Ferdinand buisson.

**Un projet pédagogique pour les vacances scolaires** qui explique les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs et les moyens mis en place pour les atteindre est disponible à l'accueil du service enfance et jeunesse et peut être consulté sur l'espace famille.

**GROUPE COLLEGE :** Activités spécifiques, renseignements par mail ou à l'accueil !



# V. Santé

## Projet d'accueil individualisé « P.A.I »

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne uniquement les enfants atteints de troubles de santé tels que :

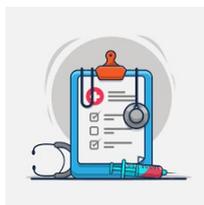
- pathologie chronique (asthme, épilepsie, obésité...),
- allergies,
- intolérance alimentaire.

**Si votre enfant se trouve dans l'une de ces situations**, vous devez en avvertir le/la directeur(rice) d'école et la direction du service enfance et jeunesse pour mettre en place un PAI.

Ce document écrit permettra de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité (accueils scolaire et périscolaire). Il est établi à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant, en concertation avec le médecin ou l'infirmière scolaire, les parents, le directeur(rice) de l'école et la directrice du service périscolaire. Le P.A.I est valable pour une année scolaire et doit être renouvelé par la famille à chaque rentrée scolaire. À défaut, l'enfant ne pourra pas être accepté au sein des accueils périscolaires.

## Administration de médicaments

En cas de maladies chroniques ou ponctuelles, et sous réserve que la prise de médicaments soit indispensable au moment de l'accueil (du midi notamment), **celle-ci peut être autorisée si l'ordonnance originale du médecin traitant, une autorisation parentale ainsi que la boîte de médicaments originale sont remises à la direction du service enfance et jeunesse.**



# ***VI. Où se trouve le service enfance et jeunesse ?***

**Lieu des temps d'accueil (garderies) et de loisirs (mercredis et vacances)**

**11 bis rue Ferdinand Buisson à Villers-Semeuse**

**Portes automatiques avec visiophone**

Pour venir récupérer et/ou déposer vos enfants à la garderie vous devez :

- Vous présenter au visiophone en indiquant le nom de votre enfant
- Attendre que l'on vous ouvre puis le petit « clic » et TIRER pour entrer.



**Chaque personne doit se présenter visage face caméra pour que le personnel d'animation puisse prévenir votre enfant et vous le ramener dans le hall d'accueil et assurer la sécurité de tous.**

***POINT INFOS A L'EXTERIEUR***



## VII. ANNEXES

### L'interface de votre espace famille

The screenshot displays the 'Espace Famille' interface for 'Espace Enfance & Jeunesse'. The top navigation bar includes a home icon, the 'ESPACE Famille' logo, the title 'Espace Enfance & Jeunesse', and icons for 'Messagerie' and 'Déconnexion'.

**Left Sidebar:**

- Accueil (Home icon)
- Famille CHEVAL >
- Laurene CHEVAL (Née le 15/03/2015) >
- Charlotte CHEVAL (Née le 12/02/2016) >
- Ajouter une personne (enfant, parent et personnes autorisées à récupérer les enfants)
- Entourage Familial >
- Assistance utilisateur :

**Main Content Area:**

- Charlotte CHEVAL (7 ans et 4 mois) Informations Charlotte, Planning de Charlotte
- Inscrire Charlotte à une nouvelle activité
- Secteur Enfance Restauration 2023-2024 (Du 02/09/23 au 05/07/24)
- Secteur Enfance Périscolaire 2023-2024 (Du 02/09/23 au 05/07/24)
- Secteur Enfance Mercredis 2023-2024 (6-12 ans) (Du 06/09/23 au 03/07/24)
- Cliquez sur l'inscription souhaitée pour accéder au planning des réservations. Cliquez sur le nom de l'individu pour accéder à ses informations administratives
- Afficher les inscriptions terminées :

**Right Panel:**

- Actualités: 29/03/2023 L'Espace Famille est là! (L'Espace Famille est arrivé. N'hésitez pas à consulter le document d'aide à l'utilisation ou les tutos vidéos mis à votre disposition pour optimiser votre Espace Familial)
- Ma situation financière: Mes factures (A payer 285 €), Mes paiements en ligne
- Mes documents: Mes documents à envoyer (2), Documents - Informations (2), Tutoriels vidéo Espace Famille

Footer: Mentions légales

**En suivant ces liens vous accédez à une vidéo  
qui vous guidera sur l'interface de votre espace  
famille :**



**Copiez/coller ou  
Recopiez ces liens dans  
votre barre de  
recherche pour  
regarder les vidéos  
explicatives !**

**Explication sur le tableau de bord :**

[https://www.youtube.com/watch?v=96F\\_uDlnWMY&t=39s](https://www.youtube.com/watch?v=96F_uDlnWMY&t=39s)

**La gestion des documents à fournir :**

<https://www.youtube.com/watch?v=SPFM8cEiLw&t=71s>

# Informations pratiques

## Pour nous contacter :

☎ 03 24 26 55 70

✉ [alsh@villers-semeuse.fr](mailto:alsh@villers-semeuse.fr)

## Sur place :

11 bis rue Ferdinand Buisson - 08000 Villers-Semeuse

(Bâtiment en bois face à la salle des fêtes)

## Horaires d'ouverture de l'accueil administratif sur place :

Les Lundis/Mardis/Judis/Vendredis :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Les Mercredis :

De 8h30 à 12h00

## Renseignements sur :

🔗 <https://www.villers-semeuse.fr/jeunesse/alsh>

🔗 Espace famille INoé : <http://espacefamille.aiga.fr>